

Denrées alimentaires—Comité

Messieurs

Grier	MacDonald	Railton
Guay	(Cardigan)	Reid
(Saint-Boniface)	Maccionald	Richardson
Guay (Lévis)	(Rosedale)	Rodriguez
Guilbault	MacEachen	Rompkey
Haidasz	MacGuigan	Rooney
Harding	MacInnis (M ^{me})	Rose
Harney	Mackasey	Rowland
Herbert	Marceau	Roy (Timmins)
Hopkins	Marchand	Roy (Laval)
Howard	(Langelier)	Saltsman
Hymmen	Marchand	Sauvé (M ^{me})
Isabelle	(Kamloops- Cariboo)	Sharp
Jamieson		Smith
Jerome	Mather	(Northumberland- Miramichi)
Knight	McRae	Smith (Saint-Jean)
Knowles (Winnipeg- Nord-Centre)	Morin (M ^{me})	Stanbury
Lachance	Munro	Stewart (Okanagan- Kootenay)
Lafamme	(Hamilton-Est)	Stewart (Cochrane)
Lajoie	Neale	Stollery
Lalonde	(Vancouver-Est)	Symes
Lang	Nelson	Thomas (Maison- neuve-Rosemont)
Langlois	Nesdoly	Trudeau
Laniel	Nystrom	Trudel
La Salle	Olaussen	Turner (London- Est)
Leblanc (Laurier)	Olivier	Turner
Leblanc	Orlikow	(Ottawa-Carleton)
(Westmorland- Kent)	Ouellet	Walker
Lefebvre	Pelletier	Watson
Leggatt	(Hochelega)	Whelan
Lessard	Pelletier	Whicher
Lewis	(Sherbrooke)	Yanakis—139.
L'Heureux	Penner	
Loiselle	Porteance	
	Poulin	
	Prud'homme	

• (1550)

M. l'Orateur: La Chambre reprend maintenant l'étude de la motion principale ainsi modifiée.

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je profite de l'occasion pour parler de questions et de critères importants dont le comité doit tenir compte en étudiant le prix des denrées alimentaires. Certains des amendements que j'ai vu présenter m'ont quelque peu étonné. Nous voilà dans une ère nouvelle où le grand parti traditionnellement protecteur du pays vient de proposer un amendement visant l'élimination de l'autre endroit. C'est tout un revirement.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je veux simplement rappeler à l'honorable député qu'il ne peut formuler aucune observation sur une question déjà tranchée. Il ne faut pas débattre une question déjà réglée par un vote à la Chambre.

M. Knight: Monsieur l'Orateur, toute une série de comités au Canada ont étudié la question du prix des denrées alimentaires du point de vue de son effet sur le consommateur. Très souvent ces comités ont négligé d'examiner le problème auxquels doivent faire face les producteurs. Les preuves abondent certes pour démontrer qu'il faut réviser toute l'industrie de l'alimentation du producteur primaire au consommateur. Aux fins de l'étude proposée, les critères exposés pourraient bien être élargis de façon à inclure beaucoup d'autres éléments qui ne figurent pas dans le présent mandat. Cela est certainement vrai, si l'on songe qu'en 1949, les cultivateurs touchaient 57 p. 100 du dollar affecté à l'alimentation tandis qu'en 1972, ils n'en touchaient que 38 p. 100. Il s'agit donc d'un domaine qui devrait également faire l'objet d'un examen.

[M. l'Orateur.]

Je ne me préoccupe pas tellement du genre de débat qui a été tenu; certains discours étaient très bons. Ce qui m'inquiète, c'est qu'avant que soit présentée la motion tendant à créer un comité, le ministre des Finances (M. Turner) a consulté l'industrie de l'alimentation en vue de déterminer s'il y avait lieu d'en faire l'objet d'un examen. Il voulait savoir s'il convenait d'examiner tout ce secteur ainsi que les intérêts des grandes sociétés en cause. Le ministre des Finances n'est pas allé dans la circonscription d'Assiniboia interroger les cultivateurs au sujet d'une étude des prix des denrées alimentaires qui les concernent. Il n'a pas interrogé non plus les consommateurs du pays au sujet des répercussions qu'aurait pour eux une étude des prix de denrées alimentaires. C'est l'industrie de l'alimentation qu'a consultée le ministre, ce qui montre bien les rapports qui existent entre les intérêts commerciaux et le gouvernement actuel. Il voulait savoir si elle veut bien qu'il mène une enquête sur la situation.

Lorsque la mesure aura été adoptée, nous aurons un comité de 25 membres où les vieux partis seront représentés à égalité et le NPD par trois membres. Je vois en quoi cela pourra aider les consommateurs et les cultivateurs du pays. Le pouvoir des sociétés au Canada et ses répercussions sur les prix des denrées doivent faire l'objet d'une étude sérieuse.

M. Mazankowski: Qui a voté avec le gouvernement?

M. Knight: Le député de Vegreville (M. Mazankowski) peut trouver, j'en suis sûr, quelque moyen d'entente dans son cœur de Tory. Il connaît les difficultés des cultivateurs. Il sait que le blé se vend aux minoteries à \$1.95 le boisseau tandis que le blé du pays rapporte en moyenne \$2.63 le boisseau.

M. Mazankowski: Vous avez appuyé le gouvernement.

M. Knight: Le prix est de \$1.95½ pour le blé de meunerie, mais le prix marchand réel peut atteindre \$2.63 le boisseau. Le ministre de la Justice (M. Lang) ferait bien d'apprendre que les cultivateurs ne se laisseront pas bernier par le régime du double prix qui permet au blé de se vendre aux minoteries à \$1.95½ le boisseau. Ce groupe n'a donné aucun indice que la situation pourrait changer, et le député de Mackenzie (M. Korchinski) ne l'a certainement pas fait. Le ministre des Finances (M. Turner) a rencontré des représentants de l'industrie alimentaire au sujet de ce que l'on pourrait faire, et le gouvernement a maintenant modifié, par la voie d'amendements, le rôle que le comité doit jouer: voilà qui me paraît important.

• (1600)

Qu'est-ce qui a forcé cette décision? La *Gazette* a signalé quelques faits intéressants. Par exemple, le sac d'épicerie que la maîtresse de maison a acheté en décembre lui a coûté 8.6% de plus que l'année précédente, ce qui resserre le budget familial et ronge le pouvoir d'achat des gens à revenus fixes. Le député de Skeena (M. Howard) a parlé de la situation que doivent affronter de nombreuses personnes bénéficiant d'un revenu fixe lorsqu'elles achètent des aliments. En fait, un grand nombre d'entre elles n'ont aucun revenu et pour elles du bifteck, c'est une tranche de saucisson de bologne. Dans ce pays où il y a tant de possibilités et de richesses, ce sont là des problèmes que le comité doit examiner et auxquels il faut trouver une solution.

Il y a aussi le rôle des sociétés dans l'industrie de l'alimentation. Les supermarchés affirment que leur marge de bénéfices égale à peine 1.5 p. 100 du volume des ventes.